

FICHE COMPTABLE 2026 – 2027 - COLLEGE

L'établissement vous propose deux modes de règlement pour la facturation :

- **Le prélèvement automatique (systématiquement reconduit d'une année sur l'autre)**

Le montant du prélèvement est calculé sur 10 mois.

Une régularisation annuelle est effectuée lors de la facturation en juillet.

- **Le paiement par chèques ou en espèces**

Une facture annuelle vous sera envoyée en septembre avec l'échéancier joint. Le solde sera dû en juillet.

- **Repas au restaurant scolaire**

Pour inscrire ou désinscrire votre enfant à la restauration, vous devez vous connecter à votre espace Ecole Directe.

Si votre enfant est malade, son repas n'est pas comptabilisé. Une régularisation est faite en fin d'année sur la facture de juillet (elle tient compte des jours de sorties, séjours, maladies).

- **Garderie / Etude du soir**

Pour inscrire ou désinscrire votre enfant à la garderie et/ou à l'étude du soir, vous devez vous connecter à votre espace Ecole Directe.

NB : des tutoriels existent sur notre site internet pour vous aider à utiliser Ecole Directe.

Tarifs annuels			
Contribution obligatoire de scolarité	Services périscolaires		Cotisations volontaires
Contribution des familles en fonction du quotient familial (cf annexe 1)	Repas prévu	6,40 €	Abonnement magazine 13 €
	Repas non prévu	7,45 €	La Salle
			Adhésion à l'Apel 21,00 €

LA CONTRIBUTION DES FAMILLES INCLUT :

Tous les investissements immobiliers, travaux de rénovation, achat de mobilier ; tous les frais en lien avec notre projet pastoral (personnel, supports, intervenants, camps...) ; les activités culturelles, matériels pédagogiques, l'assurance individuelle accident qui couvre aussi bien les stages que les activités en dehors du collège ; la cotisation de solidarité pour les projets immobiliers de l'Enseignement Catholique 35.

Ne sont pas compris les voyages scolaires avec nuitées ou sorties à la journée proposés aux élèves. Il en est de même pour les livres de poche étudiés en français en particulier (prévoir un budget aux environs de 15 euros).

L'étude du soir est facturée tous les deux mois.

La carte self est faite pour quatre ans, en cas de perte, de détérioration tout duplicata sera systématiquement facturé sur votre facture de juillet (1^{er} duplicata à 5 €, 2^{ème} duplicata à 8 € et 10 € les suivants).

AIDES DIVERSES

1. Les élèves boursiers bénéficient d'une aide du département sur un seul séjour au cours de leur collège.
2. 15 % de réduction sur la scolarité à partir du 2^{ème} enfant, 20 % à partir du 3^{ème}, 30 % à partir du 4^{ème} et 50 % à partir du cinquième.
3. 50 € de réduction à partir du deuxième séjour avec 2 nuitées dans une même fratrie applicable sur le 2^{ème} partant.
4. Renseignez-vous auprès de votre C.S.E. pour une éventuelle prise en charge sur les séjours.

Pour les bourses une note d'information vous sera adressée.

Pour les familles boursières le montant sera déduit de la facturation annuelle dès réception des notifications.

Les familles qui connaîtraient des difficultés peuvent rencontrer le chef d'établissement. Une transparence sincère est à privilégier afin d'éviter les impayés. La discrétion la plus totale vous est assurée.